

Conseil d'administration

Séance du 2 novembre 2021

Délibération n°34-2021

Portant élection des deux vice-présidents du conseil d'administration

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.331-8, R.331-23 et suivants définissant les modalités de fonctionnement et les attributions du conseil d'administration ;

Vu le décret n°2009-486 du 29 avril 2009 modifié pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national du Mercantour aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006 ;

Vu le décret n°2018-754 du 29 août 2018 approuvant la charte modifiée du Parc national du Mercantour ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 octobre 2021 portant nomination au conseil d'administration de l'établissement public du Parc national du Mercantour ;

Vu les dispositions du règlement intérieur du conseil d'administration du Parc national du Mercantour, modifié par délibération du 13 mars 2020 ;

Vu les candidatures déclarées auprès du président à savoir :

- Madame Eliane BARREILLE, pour les fonctions de premier vice-président
- Madame Christelle D'INTORNI, pour les fonctions de second vice-président

Considérant qu'aucun administrateur n'a souhaité présenter, en séance, sa candidature pour l'un des deux postes de vice-présidents à pourvoir ;

Considérant que le nombre de candidats est égal au nombre de postes à pourvoir :

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration du Parc national du Mercantour :

Article 1 : le nombre de candidatures présentées étant égal au nombre de postes à pourvoir, le conseil d'administration décide qu'il n'y a pas lieu de procéder aux élections telles que prévues par le règlement intérieur du conseil d'administration.

L'élection est donc effectuée selon les modalités générales des délibérations. Seuls les membres présents peuvent voter, les pouvoirs ne sont pas admis.

Article 2 : à l'issue du vote à main levée et au vu des résultats, le conseil d'administration a élu à l'unanimité, **Madame Eliane BARREILLE**, première vice-présidente du conseil d'administration.

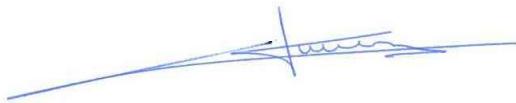
avec 30 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Article 3 : à l'issue du vote à main levée et au vu des résultats, le conseil d'administration a élu à l'unanimité, **Madame Christelle D'INTORNI**, deuxième vice-présidente du conseil d'administration.

avec 30 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

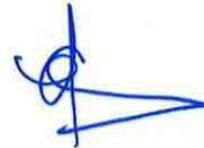
A Nice, le 2 novembre 2021

Le président
du conseil d'administration



Charles-Ange GINESY

La directrice
du Parc national du Mercantour



Aline COMEAU